

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : EDF CCG

Site inspecté : Centrale Ponteau

Date de l'inspection: 14/08/2018

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

LA CITERNE ROUTIERE UTILISEE COMME STOCKAGE COMPLEMENTAIRE PROVISOIRE D'ACIDE CHLORHYDRIQUE DE LA STATION DE DEMINERALISATION D'EAU STATIONNEE SUR L'AIRE DE DEPOTAGE DES CAMIONS D'APPROVISIONNEMENT DEPASSE DE CETTE ZONE DE DEPOTAGE CE QUI POURRAIT GENERER EN CAS D'EPANCHEMENT DES ECOULEMENTS D'ACIDE EN DEHORS DE LA ZONE DE RECUPERATION PREVUE A CET EFFET

Écart aux dispositions de :

Arrêté préfectoral d'autorisation n° 2018-8 PC du 18 mars 2018 – Articles 862 et 866

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection.

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Mise en place d'un bac de rétention souple mobile :
compte tenu des délais d'approvisionnement, il sera
mis en place d'ici fin de semaine 34.

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrête complémentaire Oui Non
 Commentaires :

DREAL

L'inspection le

 Fiche soldée le : 20/08/2018